

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le dix août à onze heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 juillet 2024

- **Finances**
  - Conditions de vente pour deux terrains à bâtir Rue d'Héricy
- **Ressources humaines**
  - Recrutement de deux services civiques

Questions diverses.

## **Étaient présents :**

### ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale,  
M. VANDERMEERSCH Aldric,  
Mme BROUTE Karine,

### CONSEILLERS :

M. LAINNE Jean-Baptiste,  
Mme LEMONNIER Valérie,  
M. PASCAL Régis.

**Absents excusés :** M. DUPRE Samuel, Mme COUELLE Peggy, M. DELAUNE Valentin, Mme HATTON Amélie, M. MANGIN Jérôme,

## **Procurations :**

M. DUPRE Samuel à M. VANDERMEERSCH Aldric  
Mme COUELLE Peggy à Mme DHERVILLEZ Pascale,  
M. DELAUNE Valentin à Mme LEMONNIER Valérie,  
Mme HATTON Amélie à M. MALO Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.  
M. PASCAL Régis a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire demande à l'assemblée pour modifier l'ordre du jour en ajoutant deux points à la présente séance. L'assemblée donne son accord.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024**

Ce point a fait l'objet d'un oubli lors de la séance et est reporté à la séance prochaine.

- **CONDITIONS DE VENTE POUR DEUX TERRAINS A BATIR RUE D'HERICY (DELIB n°01/10-08-2024)**

Mme DHERVILLEZ rappelle les travaux de démolition et désamiantage sur le terrain communal Rue d'Héricy, communément appelé terrain « ROBERT », qui se sont terminés en juillet. Le géomètre a transmis un plan de division. Deux particuliers se sont présentés volontairement et sont intéressés pour l'acquisition des terrains. Ceux-ci seront vendus nus, non viabilisés, ne faisant pas partie d'un lotissement. Le prix annoncé aux acquéreurs est de 55 000€. Cependant, lors d'un échange entre la mairie et Me DUPIF, le notaire a questionné sur l'assujettissement à la TVA pour la vente de ces terrains. Les terrains étant

non viabilisés et en dehors d'un lotissement, la TVA ne s'applique normalement pas. Néanmoins, après contact auprès de la trésorerie, la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) souhaite vérifier les conditions d'acquisition du terrain en 2021 pour s'assurer que la commune n'avait pas pour objectif à terme la revente de terrain, ce qui rendrait la vente assujettie au paiement de la TVA, sans récupération via le FCTVA. Mme DHERVILLEZ informe qu'une rencontre avec le conseiller aux décideurs locaux est prévue très rapidement sur ce point. Dans ces conditions, elle propose plusieurs issues à l'assemblée selon les résultats des différentes démarches de renseignements auprès de la trésorerie :

1. Vente à 55 000€ par terrain en cas de non application de la TVA
2. Vente à 60 000€ par terrain si le FCTVA est récupérable pour les travaux de démolition, dépollution et désamiantage
3. Vente à 66 000€ par terrain si la TVA sur la vente doit être appliquée et si le FCTVA ne peut être récupéré sur les travaux de démolition, dépollution et désamiantage.

Après en avoir délibéré, ces trois propositions sont votées favorablement à l'unanimité par le conseil municipal.

#### ➤ **RECRUTEMENT DE DEUX SERVICES CIVIQUES (DELIB n°02/10-08-2024)**

Mme BROUTE, adjointe en charge de ce dossier, informe l'assemblée avoir reçu avec M. le Maire trois candidats pour des services civiques, présentés par la Mission Locale Pays de Caux-Vallée de Seine. Deux candidatures ont retenu l'attention des élus et sont présentées à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter deux services civiques :

- Mme BENARD Sarah, du 10/10/2024 au 09/07/2025
- Mme PICOLEAU Azurée, du 01/09/24 au 31/05/2025

### **POINTS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR**

#### ➤ **CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE (DELIB n°03/10-08-2024)**

Mme BROUTE, adjointe en charge de ce dossier, informe l'assemblée qu'il s'agit de renouveler le contrat de fourniture de repas à la cantine scolaire pour la prochaine rentrée scolaire. Elle rappelle que la commune faisait appel à la société NewRest Isidore restauration. Pour ce renouvellement, l'entreprise a fait part d'un contrat avec une nette augmentation du prix des repas (de 1,93€ à 2,09€) et des frais de gestion très élevés. Une mise en concurrence a eu lieu avec d'autres entreprises, API et Convivio, la société API n'ayant pas donné suite.

La société CONVIVIO propose une offre tarifaire intéressante (1,90€ le repas pour les maternelles et 1,95€ le repas pour les classes élémentaires) et des frais de gestion moindres. L'entreprise élabore les menus et fournit des produits issus majoritairement de filières locales.

Dans ces conditions, Mme BROUTE propose à l'assemblée de confier le contrat de fourniture de repas à la société CONVIVIO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter cette proposition.

#### ➤ **PRESENTATION DE DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON 20 AVENUE DU 8 MAI 1945 (DELIB n°04/10-08-2024)**

M. VANDERMEERSCH, adjoint en charge des travaux, présente un devis complémentaire de la société BL Maçonnerie pour la reprise des maçonneries suite au remplacement des deux portes et trois fenêtres et la mise en place de tirants, pour un montant de 2710,50€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis.

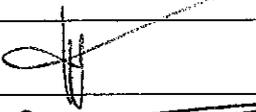
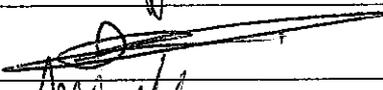
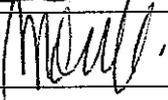
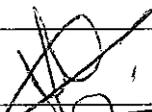
M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée de l'avancée des travaux et indique qu'il reste à ce jour la pose du carrelage au sol et estime la fin des travaux pour la première semaine de septembre.

**- Informations diverses :**

M. PASCAL informe que les illuminations de Noël ont été choisies dans le cadre du contrat avec « Illuminations Services ». Celles-ci seront installées dernière semaine de novembre et déposées deuxième semaine de janvier.

M. le Maire informe l'assemblée de la signature de l'acte de vente concernant l'acquisition de la propriété CHAPELLE par la commune, le 02 août 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Elu	Signature
<b>Jean-Claude MALO</b>	
<b>Pascale DHERVILLEZ</b>	
<b>Aldric VANDERMEERSCH</b>	
<b>Karine BROUTE</b>	
<b>Jean-Baptiste LAINNE</b>	
<b>Valérie LEMONNIER</b>	
<b>Régis PASCAL</b>	